

Étape 2 : étude de faisabilité

Du 01 juillet au 01 octobre 2021 à 00h00

Pour pouvoir être acceptés et proposés à l'étude de faisabilité, les projets proposés doivent être suffisamment précis et clairs afin d'être étudiés juridiquement, techniquement et financièrement par les services municipaux.

Les projets doivent également respecter les [conditions d'éligibilité énumérées dans la charte](#).